

## RPI CORRONSAK / MONTBRUN-LAURAGAIS – 4 septembre 2017

	<b>MONTBRUN</b>	<b>CORRONSAK</b>
Équipe enseignante	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Adélaïde LE MEUR directrice de l'école maternelle (PS)</li> <li>✓ Claudine SAVATIER, adjointe maternelle (MS)</li> <li>✓ Milène ROQUEFORT, adjointe élémentaire (GS/CP)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Martine LAMARQUE directrice de l'école élémentaire (CP/CE1) et Arnaud SAINT-AUBERT, (décharge de direction, le LUNDI)</li> <li>✓ Nathalie JULIA, adjointe élémentaire (CE1/CE2)</li> <li>✓ Sylvaine AURIOL, adjointe élémentaire (CM2)</li> <li>✓ Laurence CHUST adjointe élémentaire (CE2/CM1) et Sophie FOULON (LUNDI &amp; MERCREDI MATIN)</li> </ul>
Équipe communale	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Françoise ALLIERES</li> <li>✓ Michèle GAGNO</li> <li>✓ Gaëlle MAZILLIER</li> <li>✓ Aurélie UNGLAS</li> <li>✓ Arian MOSTERT</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Reine FAURE,</li> <li>✓ Marie-Line BUTTON</li> <li>✓ Isabelle THUILLIER</li> <li>✓ Aurélie RIGOLAGE</li> </ul> Cantine, garderie, accompagnement bus et ménage des locaux.
Horaires des écoles	9 h 00 – 12 h 00 tous les jours <b>14 h 00 – 16 h 20</b> sauf mercredi Mercredi 9 h 00 – <b>11 h 40</b> L'accueil débute à 8 h 50 et à 13 h 50 L'école est fermée à 9h et à 14h.	9 h 00 – 12 h 00 tous les jours <b>14 h 00 – 16 h 20</b> sauf mercredi Mercredi 9 h 00 – <b>11 h 40</b> L'accueil débute à 8 h 50 et à 13 h 50 L'école est fermée à 9h et à 14h.
Horaires des garderies	Ouverture : 7 h 30 Fermeture : <b>18 h 30</b>	Ouverture : 7 h 30 Fermeture : <b>18 h 30</b>

### Calendrier - année scolaire 2017/2018 – Académie de Toulouse : Zone C

Rentrée scolaire des élèves	lundi 4 septembre 2017
Vacances de la Toussaint	Du vendredi 20 octobre 2017 au lundi 6 novembre 2017*
Vacances de Noël	Du vendredi 22 décembre 2017 au lundi 8 janvier 2018*
Vacances d'hiver	Du vendredi 16 février 2018 au lundi 5 mars 2018*
Vacances de printemps	Du vendredi 13 avril 2018 au lundi 30 avril 2018*
Début des vacances d'été	Vendredi 6 juillet 2018*

\*départ en vacances après la classe

N° tél	Montbrun	Corronsac
<b>ECOLE</b>	<b>05 62 71 10 29</b>	<b>05 61 81 17 95</b>
<b>GARDERIE</b>	<b>05 31 61 89 74</b>	<b>05 61 81 88 08</b>

	Montbrun	Corronsac
<b>Adresse courriel</b>	<a href="mailto:ecole.montbrun@ac-toulouse.fr">ecole.montbrun@ac-toulouse.fr</a>	<a href="mailto:ce.0310435e@ac-toulouse.fr">ce.0310435e@ac-toulouse.fr</a>

## RELATIONS PARENTS- ENSEIGNANTS

- Le cahier de liaison est un outil de communication entre l'école et la famille. Il devra toujours être présent dans le cartable de votre enfant. **Veillez le consulter chaque jour et signer tout document après en avoir pris connaissance.**

- Pour toute demande nécessitant plus de confidentialité, nous vous conseillons de prendre rendez-vous avec l'enseignant de votre enfant. Votre demande de rendez-vous sera faite dans le cahier de liaison.

- Si vous souhaitez rencontrer la directrice, merci de prendre RDV de préférence par courriel.

La directrice peut vous accueillir tous les jours **sur rendez-vous** de 12h10 à 13h50 et après 16h30 (ou le matin pour Mme Le Meur).

- Vous êtes invités à signaler tout problème de santé ou familial dont les enseignants pourront tenir compte. Ne laissez en suspens aucun problème relatif à votre enfant.

- En cas, de présence de poux, votre enfant doit être traité et vous devez informer la maîtresse afin de prévenir (anonymement) toutes les familles.

- Les **élections des parents d'élèves** auront lieu le **vendredi 13 octobre 2017**.

## SORTIES/ABSENCES/MEDICAMENTS

- **Toute absence d'un élève doit être signalée le jour même (message répondeur ou courriel) par les responsables de l'enfant, le plus rapidement possible (avant le début de la classe si c'est possible).** Cette absence sera justifiée par un écrit dès le retour en classe de l'enfant. Pour les écoles élémentaires, un certificat médical devra être fourni dès 48 h d'absence.

- **Tous les médicaments sont rigoureusement interdits (y compris homéopathie).** En cas de maladie chronique, un protocole sera mis en place avec le médecin de l'Éducation Nationale. Dans certains cas, une procédure simplifiée peut être mise en place. Contacter la directrice.

A titre exceptionnel les parents peuvent venir chercher leur enfant pendant les heures scolaires mais ils doivent décharger l'école de toute responsabilité par une demande écrite. En aucun cas, un enfant ne sera autorisé à quitter seul l'école pendant les heures de classe. Dans le cas de soins nécessitant une sortie régulière, une demande doit être effectuée auprès de la directrice.

- Pour les sorties, les élèves de maternelle sont confiés à une personne ayant été inscrite sur la liste des personnes autorisées (notifiées sur la fiche de renseignements). Pour ces dernières, il est souhaitable qu'elles aient été présentées à l'enseignante de votre enfant ou qu'elles se présentent avec leur carte d'identité.

## REGLES DE VIE AU SEIN DE L'ECOLE

- Les points essentiels du règlement de l'école sont rappelés aux enfants dès le jour de la rentrée, tout particulièrement ceux concernant la sécurité, le comportement et le respect des personnels. Le règlement faisant référence est celui qui a été voté lors du premier conseil d'école 2016/2017. (Remis aux parents ou en libre accès sur le site de l'école).

- Seules les enseignantes sont autorisées à prendre en photo les élèves (même pendant les sorties scolaires).

- Les commentaires liés à l'école ou au personnel y travaillant sont interdits sur internet et les réseaux sociaux. Les adultes qui entrent dans l'école sont tenus d'avoir un comportement correct envers les enseignantes et le personnel de mairie. Toute violence verbale ou physique fera l'objet d'un dépôt de plainte.

- La mise en place des aides pédagogiques complémentaires (APC) sera précisée ultérieurement.

- Les équipes enseignantes vous convieront à une réunion d'information de classe courant septembre.

Nous vous souhaitons une bonne année scolaire.

Les équipes enseignantes.

**Lu, date et signature des parents :**